

A Notre Fidèle et amé sujet, *George B. Faribault*, Ecuyer, de Notre Cité de *Québec*, SALUT :—

ATTENDU que Nous avons le pouvoir, par et de l'avis et consentement du Conseil Spécial constitué pour les affaires du *Bas-Canada*, de faire des Lois pour la paix, le bien-être et le bon Gouvernement d'icelle, conformément au Statut récemment fait et passé à cet égard : Sachez donc, que mettant confiance dans votre loyauté, habileté et intégrité, vous le dit *George B. Faribault*, Avons nommé et constitué, et par ces présentes Nous vous nommons et constituons à l'Office et Charge d'Assistant-Greffier du dit Conseil Spécial, pour remplir tous et chacun les devoirs qui y appartiennent. Pour par vous, avoir et tenir le dit Office et Charge pour et durant Notre bon plaisir et votre résidence actuelle dans Notre Province : Ensemble, avec tous les droits, pouvoirs, autorités, profits, et émolumens qui appartiennent, ou qui de droit devroient appartenir au dit Office et Charge de Greffier-Assistant du dit Conseil Spécial.

EN TEMOIGNAGE de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et y Avons fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Bas-Canada*.

TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé Sir JOHN COLBORNE, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, et de l'Ordre Royal Guelfique de Hanovre, Lieutenant Général et Commandant de Nos Forces dans les Provinces du *Bas-Canada*, et *Haut-Canada*, et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du *Bas-Canada*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Bas-Canada*, le Douzième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent trente-huit, et dans la première année de Notre Règne.

J. C.

D. DALY,

*Secrétaire.*

FIAT.

Enregistrée dans le Bureau du Secrétaire, à *Québec*, le 12e Avril, 1838, dans le Quinzième Régistre des Lettres Patentes et Commissions.

D. DALY,

*Reg.*